Clermont-Ferrand (63) : un avocat interdit à vie d’exercer son métier et une contractuelle de l’administration interdite de fonction publique pendant 5 ans pour fraude à la régularisation de sans papiers

03/04/2025 à 19h57



Un ancien avocat clermontois a été condamné ce jeudi par le tribunal de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) à un an de prison avec sursis et surtout interdiction à vie d’exercer le métier d’avocat, et toute autre mission dans la fonction publique. Il a été reconnu coupable d’avoir présenté des faux papiers à la préfecture du Puy-de-Dôme en 2017, dans le but de régulariser la situation de sans-papiers.

Il avait versé de l’argent à une contractuelle de l’administration pour que les dossiers soient rapidement acceptés. Elle a écopé de 6 mois avec sursis et interdiction

d’exercer dans la fonction publique pendant 5 ans.

France Bleu